



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 17 août 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Actualisation de l'arrêté préfectoral établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée*

Le référentiel régional pour le calcul de la fertilisation azotée en Alsace a été mis à jour le 6 août dernier, par arrêté préfectoral, suite à la réforme des programmes d'actions pris au titre de la directive nitrates.

Ce référentiel permet de calculer, pour chaque îlot cultural situé dans la zone vulnérable, la dose prévisionnelle d'azote à apporter à la culture. Il s'appuie sur le rapport scientifique et technique du Groupe Régional d'Experts Nitrates (GREN) mandaté par le préfet de région.

L'actualisation de cet arrêté porte sur deux points principaux, l'un sur la définition d'une référence unique de rendement lorsque l'exploitant ne dispose pas de ses propres références et l'autre sur le calcul de la contribution des fertilisants organiques.

Les autres évolutions font suite aux propositions du GREN compte tenu de l'avancée des données et des connaissances techniques ainsi que du développement de certaines cultures. Elles portent notamment sur : le maïs semence, le colza, la pomme de terre, l'oignon, l'ail et l'échalote.

À compter du 6 août 2015, cet arrêté constitue le nouveau cadre réglementaire pour l'établissement des plans prévisionnels de fumure des cultures de la nouvelle campagne.

Le référentiel régional peut être consulté et téléchargé sur les sites internet de la DRAAF et de la DREAL :

<http://www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr/>

<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/>

Contacts presse :

Françoise ERB MARCHAL, DREAL Alsace - 03 88 13 06 63

Nathalie GOURBEAU, DRAAF Alsace - 03 69 32 51 12

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier  
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>